

# Protocole de l'Académie de Créteil pour la Sécurité

## Activité : Course d'orientation



L'enseignement et la pratique volontaire des Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) s'inscrivent pleinement dans le parcours de formation d'un élève. Au-delà de leurs apports spécifiques sur le plan moteur, ces activités trouvent leur intérêt dans l'éducation à la sécurité par l'apprentissage de la maîtrise des risques lors de la confrontation avec des milieux incertains et changeants, avec des contraintes liées à la variabilité de l'environnement. De plus, elles renforcent la solidarité et la coopération. En vivant des situations éloignées du quotidien, les élèves apprennent à observer, écouter, prendre conscience de leurs limites et ainsi mieux les repousser sans jamais les dépasser.

Ces activités constituent en premier lieu un champ d'apprentissage spécifique de l'éducation physique et sportive (EPS), discipline obligatoire tout au long de la scolarité. Ainsi, les programmes d'EPS des collèges et des lycées prévoient que les élèves doivent s'éprouver tout au long de leur scolarité au contact de ces APPN. [...] ([Circulaire n°2017-075 du 19 avril 2017](#)).

Les conditions spécifiques d'exercice de ces enseignements et de ces pratiques justifient que les APPN soient soumises, dans le cadre scolaire, à des exigences strictes de sécurité rappelées dans la [note de service n° 94-116 du 9 mars 1994](#), la [circulaire n° 2004-138 du 13 juillet 2004](#) et la [circulaire n°2017-075 du 19 avril 2017](#). En complément de ces directives, le présent protocole académique énonce des conseils et des recommandations spécifiques à l'escalade (en blocs naturels et/ou artificiels, en Structures Artificielles d'Escalade (SAE)) devant être pris en compte à la fois dans le cadre d'une réflexion académique et dans la pratique quotidienne des enseignants.

Ce protocole vise quatre objectifs essentiels :

- garantir la sécurité des élèves ;
- accompagner les enseignants dans l'application de la notion de chaîne de contrôle ;
- éduquer au risque ;
- uniformiser les pratiques afin qu'un élève vive un cursus avec les mêmes exigences

et présente deux types d'informations :

- des recommandations incontournables qui doivent être respectées dans toutes les situations d'enseignement ;
- des informations complémentaires pédagogiques, techniques et/ou didactiques.

Ce protocole sera l'objet d'actualisations régulières au regard des évolutions de la législation, des pratiques professionnelles et des différents retours sur expériences dudit protocole.

## PRÉAMBULE

**L'éducation au risque suppose que les élèves soient confrontés à des situations présentant un risque subjectif dans des conditions de sécurité optimale et contrôlée de façon permanente par l'enseignant.**

Le protocole académique de Créteil sur la sécurité en course d'orientation, a pour vocation, non pas de limiter la pratique et son développement en milieu scolaire mais de permettre à l'enseignant de garantir une pratique sécuritaire pour tous. Ce document ressource n'est pas figé et devra être régulièrement actualisé. La circulaire de 2017 invite en effet l'enseignant d'EPS à travailler avec des « check-lists » ou listes de contrôle de sécurité qui ont pour but de synthétiser les opérations incontournables à vérifier et à effectuer avant, pendant, et après la leçon d'EPS. Le texte qui suit est ainsi élaboré en prenant appui sur la circulaire nationale. Il s'agit d'identifier les gestes professionnels « incontournables » à mobiliser tout en prenant en compte les nécessaires adaptations dues à son expertise, aux réalités du contexte et à la pluralité des situations.

Ces éléments à mettre en œuvre permettent à l'enseignant et ses élèves, de **partir et revenir en sécurité** (non-exposition aux dangers objectifs) et **de renoncer** si les conditions de sécurité ne sont pas réunies.

Un **professeur non expert** ayant appris à mobiliser ces « incontournables » doit pouvoir enseigner la course d'orientation en milieu scolaire en toute sérénité et sécurité.

Ces recommandations prennent appui sur deux textes qui régissent la sécurité dans les APPN : le code du sport spécifique à la pratique de la course d'orientation et la circulaire APPN n°2017-075 du 19 avril 2017.

Ce protocole s'applique à toutes les formes de pratique de la course d'orientation dans différents contextes : EPS, sport scolaire, sections sportives scolaires, pratiques occasionnelles sous forme de sortie ou de stage.

### Éducation au risque

- **ENCADREMENT** :

Dans ce protocole, **un taux d'encadrement limite ne sera pas mentionné** tant ce paramètre est dépendant de l'expertise de l'enseignant et des conditions de pratique et du niveau des élèves. Il ne devra pas être un frein à la pratique dans la gestion d'une classe ou d'un groupe de pratiquants.

L'apprentissage et le développement des compétences sécuritaires des élèves, leur responsabilisation, sont un enjeu de la pratique de la course d'orientation mais ne doivent pas se substituer à la responsabilité du **professeur** qui est bien le « **dernier maillon de la chaîne de sécurité** ». « **La responsabilité de l'enseignant reste « pleine et entière », même en présence d'un intervenant extérieur** » (*circulaire APPN - BO du 20 avril 2017*). Il est en effet possible de faire appel à un intervenant extérieur agréé par l'inspection et la direction académique pour l'encadrement de la course d'orientation (stage plein air, etc.).

- **SPÉCIFICITÉ DE L'ACTIVITÉ** :

La course d'orientation est une des rares activités où l'enseignant n'a pas de visuel direct sur l'activité des élèves. Ainsi, la notion de « **chaîne de contrôle** » nécessite un dispositif spécifique qui permet de limiter l'incertitude quant à l'évolution des élèves dans le milieu.

- **SPÉCIFICITÉ DU MILIEU** :

Dans notre académie, trois types de milieu sont possibles : la course d'orientation urbaine, en parc, en forêt. La forêt de Fontainebleau, accueillant souvent les stages et / ou cours, présente une spécificité importante : c'est un territoire de chasse. Il s'agit ainsi d'être vigilant sur ce point lors de la période hivernale.

**Rappel de la circulaire APPN n° 2017-075 du 20 avril 2017** : quand un stage APPN est organisé dans une autre académie, les enseignants doivent prendre connaissance du protocole de l'académie d'accueil et ses recommandations **mais le protocole académique le plus strict s'applique !**

## AVANT LA PRATIQUE

<p><b>En SQUARE / PARC</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>LA CARTE :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une carte de course d'orientation à jour (vérifier régulièrement sa conformité avec le terrain pouvant changer), en couleur, à une échelle adaptée au scolaire (moins de 1/10 000) ainsi qu'une légende adaptée au niveau des élèves. Les zones d'évolution doivent être clairement délimitées (utilisation du violine pour les limites et zones interdites). La carte doit être imprimée sur un support étanche. Le point de départ doit être identifié sur la carte (triangle) ainsi que l'arrivée (double cercle) ;</li> <li>- Retourner sur le terrain avant chaque début de séquence pour contrôler ;</li> <li>- Tracer des parcours d'un niveau adapté à celui des élèves (distance et niveau de difficulté des parcours : dénivelé, qualité du terrain, lisibilité des lignes d'arrêt, etc.).</li> </ul> </li>   <li>• <b><u>LES BALISES :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si balises fixes, contrôler leur présence / état ;</li> <li>- Les balises ne doivent jamais être cachées, posées sur des postes précis et de façon dense. La taille des balises est à adapter au milieu (square ou forêt).</li> </ul> </li>   <li>• <b><u>LE TERRAIN :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer les accès carrossables en cas d'intervention des pompiers. Prévoir une zone de rassemblement proche d'un accès carrossable ;</li> <li>- Demander les autorisations nécessaires (Mairie, ONF, propriétaire...) ; Se renseigner sur la parcelle utilisée. Si parc communal mairie, si bois/forêt ONF, si privé propriétaire ;</li> <li>- Vérifier les jours d'élagage / tonte / fauchage (présence d'engins dangereux) ;</li> <li>- Connaître la météo (forts vents, vigilance orange, annulent la pratique) du jour de la séance et des jours précédents pouvant impacter l'état du terrain. Contrôler l'état du terrain en cas d'épisode météorologique violent précédent la leçon.</li> </ul> </li>   <li>• <b><u>AUTRES :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir une trousse de secours ;</li> <li>- En cas d'urgence, prévoir un téléphone par groupe. Possibilité de prévoir dans le règlement intérieur la mention : « téléphone interdit sauf usage pédagogique » ;</li> <li>- Les lieux de pratique et les déplacements doivent être connus du chef d'établissement. Au besoin, transmettre les coordonnées GPS du point départ ;</li> <li>- Connaître les PAI des élèves (asthme, diabète, etc...).</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>En FORÊT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier les jours de chasses (site de l'ONF) et/ou travaux forestiers (coupes, etc.) : annulent la pratique ;</li> <li>- Vérifier la couverture réseau téléphonique au point de regroupement ;</li> <li>- Contrôler l'état de la forêt sur les mains courantes et postes (arbres dangereux ? Suite à une forte pluie ? Présence d'un essaim ? ...) ;</li> <li>- Imposer une tenue adaptée : pas de short (risque de tiques).</li> </ul>

## PENDANT LA PRATIQUE

### En PARC et en FORÊT

- Pour la première leçon dans l'activité, faire un repérage avec les élèves des limites du terrain, des zones interdites, etc. et donner les bases de l'utilisation d'une carte ;
- Avoir un outil de contrôle des départs/arrivées : savoir qui part où, quand, qui est revenu, et vérifier sa bonne utilisation ;
- Vérifier la tenue des élèves (pas de short) ;
- Donner une heure limite de retour aux élèves, à respecter quoi qu'il arrive : apprendre à renoncer si le temps limite est atteint. Si besoin, la faire noter sur le carton de contrôle ;
- Vérifier que les élèves aient un outil de mesure du temps (montre / chronomètre) et de communication (téléphone) si le règlement le permet ;
- Si course en solitaire, le traçage doit permettre les rencontres fréquentes entre élèves (postes utilisés fréquemment dans les différents circuits qui induisent des croisements) ;
- Insister auprès des élèves sur la nécessité de ne pas déplacer les balises ;
- Prévoir une fin de leçon adéquate avec la baisse de la luminosité (notamment milieu forestier) pour la période hivernale ;
- Au besoin, prévoir un VTT/casque pour l'enseignant en cas d'urgence ;
- Donner aux élèves les conduites à tenir en cas de rencontre avec des usagers du milieu : chien, cavalier, animal sauvage, VTT...

## APRES LA PRATIQUE

### En PARC et en FORÊT

- Regrouper les élèves, stopper les départs à partir d'une heure définie, vérifier la présence des élèves dans la zone de regroupement en lien avec l'outil de contrôle départ/arrivée ;
- Si dépose des balises : vérifier que tous les élèves soient rentrés avant de commencer la dépose, organiser qui dépose quelle balise, et recenser les balises récupérées grâce à leur code d'identification.
- Prévoir un temps suffisant (10-20 minutes) et reconstruire le retour des élèves ;
- Noter d'éventuelles remarques d'élèves par rapport au terrain : une balise fixe cassée, un arbre coupé... afin de pouvoir contrôler par la suite. Faire remonter les informations à l'équipe et/ou utilisateurs/propriétaires du site.

